



Mise en ligne le 26/04/2024

N° 2024/38
du 25 avril 2024

DELIBERATION

autorisant le maire à signer l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 98.2.21.23.T.05.00 relatif aux travaux de voirie concourant à l'aménagement de la rue Auguste Bernanos – Commune de Païta

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics, et notamment son article 40-1,

VU le marché public de travaux n°98.2.21.23.T.05.00 conclu entre l'entreprise COLAS NC et la Commune de Païta, notifié le 18 septembre 2023, pour un montant de cinquante-quatre millions cinquante et un mille deux cent cinquante-deux francs XPF hors taxes (54 051 252 XFP HT),

VU le projet d'avenant n° 1 d'un montant de trois millions sept cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-cinq francs XPF hors taxes (3 747 955 XPF HT) tel que joint en annexe,

Considérant que ledit avenant représente une augmentation de 6,93% du montant initial du marché,

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux et des équipements publics consultée en sa séance du lundi 15 avril 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché public n° 98.2.21.23.T.05.00 relatif aux travaux de voirie concourant à l'aménagement de la rue Auguste Bernanos, avec l'entreprise COLAS NC, pour un montant de trois millions sept cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-cinq francs XPF hors taxes (3 747 955 XPF HT).

ARTICLE 2 :

Le montant du marché est porté à la somme de cinquante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent sept francs XPF hors taxes (57 799 207 XPF HT).

ARTICLE 3 :

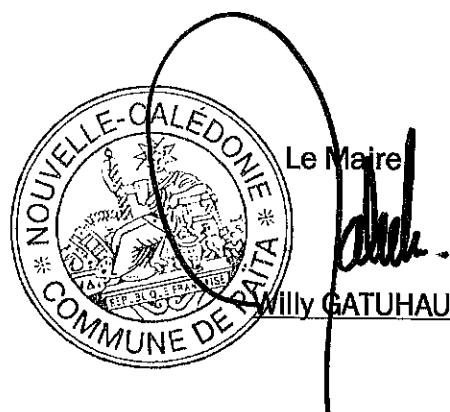
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée à la société COLAS NC et mise en ligne sur le site internet de la commune.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Le Maire
Willy GATUHAU

AMPLIATIONS :

- Registre.....	1
- SAS.....	1
- Trésorier de la province Sud.....	1
- SG	1
- DST	1
- Service des Finances.....	1
- Colas NC.....	1
- Archive	1
- Publication	1

--00000--
NOUVELLE-CALÉDONIE

--00000--

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

--00000--

--00000--
VILLE DE PAÏTA
--00000--



Marché n°98.2.21.23.T.05.00
Avenant n°1

**AMENAGEMENT RUE AUGUSTE BERNANOS
COMMUNE DE PAITA**

LOT N°1 VOIRIE
TITULAIRE - COLAS NC

NUMERO D'IDENTIFICATION DU MARCHE

N°98.2.21.23.T.05.00

EXERCICE : 2023 et 2024
SECTION : INVESTISSEMENT
ENGAGEMENT : X000437/1-
CHAPITRE : 23

NANTISSEMENT

Montant du marché initial hors taxes : 54 051 252 XPF HT

Montant du marché après avenant n° 1 hors taxes : 57 799 207 XPF HT

MAITRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE DE PAITA

PASSATION DU MARCHE :

Le marché est passé en application des articles 24 à 28 de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des contrats et marchés publics.

ORDONNATEUR : Monsieur le Maire de la Commune de Païta

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Monsieur le Trésorier de la Province Sud

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Monsieur le directeur des services techniques de la commune de Païta, désigné par l'arrêté n°2020/287 du 06 juillet 2020.

PERSONNE HABILITEE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS

La personne habilitée à donner les renseignements est la personne responsable du marché.

OBJET DU MARCHE

Le marché du lot n° 1 Voirie, consiste en la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la Rue Auguste Bernanos, Commune de Païta.

Le marché correspond à la réalisation de travaux routiers et comprend :

- La réalisation des terrassements
- La réalisation des corps de chaussée
- La réalisation des revêtements
- La réalisation des assainissements
- Bordures et caniveaux

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

PREAMBULE

Par délibération n° 2023/99 du 17 août 2023, la commune de Païta a attribué à la société COLAS NC le lot n°1 Voirie sous le marché n° 98.2.21.23.T.05.00 concourant aux travaux d'aménagement de la rue Auguste Bernanos dans le cadre de la tranche 1 du FIPE 2021.

Lors de la réalisation des opérations prévues au marché susvisé, des ajustements d'ordres techniques, structurels et de fonctionnalité d'usage ont modifié quelque peu le projet initial, modifiant ainsi les chapitres suivants :

Chapitre 1 « Terrassements généraux »

Des sondages et essais de déflexion effectués par l'entreprise ont révélé la nécessité d'adapter la note de dimensionnement initiale et de procéder à des purges sur certains tronçon du projet. Il en résulte une augmentation des quantités des déblais/remblais, de purge, ainsi qu'une augmentation de la couche de forme.

Chapitre 2 « Assainissement »

La prolongation d'une buse d'assainissement n'a pas été nécessaire, sa prestation a donc été supprimée.

Chapitre 3 « Chaussée »

Pour des raisons d'entretien, de commodité et de confort des piétons, le Maître d'ouvrage a décidé de réaliser le revêtement des trottoirs en enrobé faisant l'objet d'un prix nouveau « **Prix 3.5 Trottoirs en enrobé** »

Chapitre 4 « Revêtement »

Suite aux mesures de déflexions effectuées par l'entreprise, une actualisation de la couche de roulement dans l'objectif d'une pérennisation de la chaussée, a été nécessaire. Ainsi, le BBSG (Béton Bitumineux Semi-Grenu) a été remplacé par du BBME (Béton Bitumineux à Module Elevé) faisant l'objet d'un prix nouveau « **Prix 4.2.2 Couche de roulement BBME 0/10 (5 cm) y compris ralentisseurs** ».

Les accotements initialement non-revêtus, ont été revêtus en bi-couche faisant l'objet d'un prix nouveau « **Prix 4.2.3 Bi-couche pour accotements** ».

Chapitre 5 « bordures et caniveaux »

Une adaptation des quantités de bordures de trottoir A2, T2 CS2, ainsi que l'ajout de bordures P2 ont été effectué, faisant l'objet d'un prix nouveau « **Prix 5.2.1.10 Bordures P2 ou CR1** ».

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent document a pour objet de justifier la rédaction d'un avenant modifiant l'acte d'engagement (A.E) du marché n° 98.2.21.23.T.05.00, le bordereau des prix unitaires (B.P.U), et le détail quantitatif estimatif (D.Q.E), afin d'y faire figurer les conséquences financières liées à l'augmentation du volume et l'optimisation des travaux relatifs aux chapitres suivants :

1	TERRASSEMENTS GENERAUX
2	ASSAINISSEMENT
3	CHAUSSEE
4	REVÊTEMENT
5	BORDURES ET CANIVEAUX

ARTICLE 2 – MONTANT DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a une incidence financière sur le montant du marché.

Lot 1-Chapitre 1– TERRASSEMENTS GENERAUX

Le montant de la plus-value du chapitre 1, (déblais, remblais, couche de forme, fourniture de matériaux) s'élève à la somme de 6 300 336 XPF.

Lot 1-Chapitre 2 – ASSAINISSEMENT

Le montant de la moins-value du chapitre 2 (buses et couronnement) s'élève à la somme de 1 007 069 XPF.

Lot 1-Chapitre 3 – CHAUSSEE

Le montant de la plus-value du chapitre 3 (enlèvement de revêtement, trottoirs, accotements, corps de chaussée) s'élève à la somme de 2 847 760 XPF.

Lot 1-Chapitre 4 – REVÊTEMENT

Le montant de la moins-value du chapitre 4 (préparation du revêtement, couche de roulement, bi-couche) s'élève à la somme de 4 165 943 XPF.

Lot 1-Chapitre 5 – BORDURES ET CANIVEAUX

Le montant de la moins-value du chapitre 5 (bordures et caniveaux) s'élève à la somme de 227 129 XPF

Montant de l'avenant :

RECAPITULATIF GENERAL	Marché	Montant Avenant n°1	Montant après avenant n°1
Lot 1-0 INSTALLATIONS DE CHANTIER	6 191 556	0	6 191 556
Lot 1-1 TERRASSEMENTS GENERAUX	7 149 788	6 300 336	13 450 124
Lot 1-2 ASSAINISSEMENT	2 711 178	-1 007 069	1 704 109
Lot 1-3 CHAUSSEE	11 393 396	2 847 760	14 241 156
Lot 1-4 REVÊTEMENT	20 213 949	-4 165 943	16 048 006
Lot 1-5 BORDURES ET CANIVEAUX	6 391 385	-227 129	6 164 256
TOTAL LOT1	54 051 252	3 747 955	57 799 207
TOTAL	54 051 252 XPF	3 747 955	57 799 207 XPF
TGC 6%	3 243 075 XPF	224877	3 467 952 XPF
TOTAL GENERAL	57 294 327 XPF	3 972 832	61 267 159 XPF

Soit une augmentation de 6,93% du montant initial du marché.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

3.1 – Prix

L'article 2 – Prix de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« Les modalités de révisions ou d'actualisation des prix sont fixés à l'article 3.3 du CCAP ».

Le montant du marché tel qu'il résulte du détail quantitatif estimatif (DQE), s'élève à la somme de :

TOTAL H.T : 57 799 207 FRANCS XPF

TGC 6% : 3 467 952 FRANCS XPF

TOTAL T.T.C : 61 267 159 FRANCS XPF

Soit, un montant TTC de (en toute lettres): **SOIXANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE CENT CINQUANTE NEUF FRANCS XPF TTC.**

Nouveau montant du marché :

RECAPITULATIF GENERAL DU MARCHÉ		Avenant 1	
Lot 1-0	INSTALLATION DE CHANTIER		6 191 556
Lot 1-1	TERRASSEMENTS GENERAUX		13 450 124
Lot 1-2	ASSAINISSEMENT		1 704 109
Lot 1-3	CHAUSSEE		14 241 156
Lot 1-4	REVÊTEMENT		16 048 006
Lot 1-5	BORDURES ET CANIVEAUX		6 164 256
		TOTAL LOT 1	57 799 207
	TOTAL		57 799 207 XPF
	TGC	6%	3 467 952 XPF
	TOTAL GENERAL		61 267 159 XPF

3.2 - Délais

L'avenant a une incidence sur le délai du marché :

- date initiale de démarrage des travaux : 18/09/2023
- délai : 3,5 mois
- date initiale de fin de délai contractuel : 31/12/2023
- délai supplémentaire accordé à l'entreprise pour l'augmentation du volume des travaux : 6 semaines calendaires
- nouvelle date de fin de délai contractuel : 12/02/2024.

ARTICLE 4 - MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Le bordereau des prix unitaires est modifié par l'ajout de prix nouveaux, et remplacé par l'annexe n°1 jointe au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Le Détail Quantitatif Estimatif est modifié et remplacé par l'annexe n°2 jointe au présent avenant.

ARTICLE 6 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur à la date de la notification du présent avenant.

ARTICLE 7 - RENONCIATION A RECOURS

Le titulaire s'engage à la signature du présent avenant, à renoncer à présenter toute réclamation pour des faits antérieurs à ce dernier.

ARTICLE 8 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et conditions du marché initial de travaux N°98.2.21.23.T.05.00 non modifiées par le présent avenant n°1 demeurent applicables.

Acceptation de l'avenant n°1	M. Willy GATUHAU, Maire de la ville de Païta habilité par délibération n°2024/..... du2024 accepte le présent avenant n°1 pour valoir Acte d'Engagement. À PAÏTA, le : <p style="text-align: right;">Le Maire</p> <p style="text-align: right;">Willy GATUHAU</p>
-------------------------------------	---

REPUBLIQUE FRANCAISE

—00000—
NOUVELLE-CALÉDONIE

—00000—

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

—00000—

—00000—
VILLE DE PAÏTA
—00000—



Annexe 1

Marché n° 98.2.21.23.T.05.00
Avenant n° 1

AMENAGEMENT RUE AUGUSTE BERNANOS
COMMUNE DE PAITA

Bordereau des Prix Unitaires

(B.P.U.)

LOT 1 - VOIRIE

PIECE N° 04

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

LOT 1 - VOIRIE

0 – INSTALLATIONS DE CHANTIER

0.1 PREPARATION, INSTALLATION DE CHANTIER, HYGIENE ET SECURITE, SIGNALISATION TEMPORAIRE ET DOE

Ce prix rémunère :

- Les frais d'amenée, d'installation et de repliement du matériel
- Les fournitures, les frais d'installation et de fonctionnement des baraques de chantier, des ateliers, entrepôts et bureaux nécessaires à l'exécution des travaux définis au C.C.A.P. et au C.C.T.P.
- Les frais de gardiennage,
- Le dégagement des emprises et le décapage des zones d'installation de chantier comprenant la dépose de clôtures, le débroussaillage et l'arrachage des arbres de toutes circonférences.
- La construction des clôtures provisoires nécessaires à la protection du chantier et de ses accès et leurs enlèvements en fin de chantier.
- La réalisation de toutes les voies d'accès et des pistes de chantier nécessaires aux installations,
- Leur entretien ainsi que leur démolition en fin de chantier, y compris l'évacuation des déblais en décharge, droit de décharge compris,
- Les frais de raccordement aux réseaux divers ainsi que les coûts de consommations correspondantes,
- La mise en place de décrotteurs, débourbeurs aux entrées et sorties de chantier quand le maître d'œuvre le juge nécessaire,
- Les aménagements provisoires pour la gestion des eaux du chantier, (plan à fournir en début de chantier à valider par le maître d'œuvre),
- Les frais d'entretien et de remise en état des voiries publiques, empruntées par les véhicules de chantier.
- L'entretien pendant toute la durée des travaux de l'ensemble des installations, l'établissement des plans définissant la signalisation temporaire de chantier à mettre en œuvre aux différents stades d'avancement des travaux, ces plans étant soumis à visa du maître d'œuvre,
- La fourniture et la mise en place, durant l'exécution de l'ensemble du chantier, de 2 panneaux relatifs aux travaux, conforme aux exigences de la maîtrise d'ouvrage, l'entretien, le déplacement en cours de travaux et l'enlèvement définitif à la fin des travaux, y compris toutes sujétions de fourniture et mise en œuvre,
- Les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail conformément aux prescriptions du C.C.A.P.
- Les prestations imposées par le coordinateur de sécurité dans le PGCSPS pour le cantonnement et sur les aires et abords du chantier, y compris les modifications et adaptations nécessaires durant les travaux.
- Les implantations et piquetages nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- L'installation d'un laboratoire de chantier.
- Les frais correspondants à l'établissement du Plan Qualité conformément au C.C.T.P.
- La remise en état des lieux en fin de chantier.

Ce prix rémunère de plus :

- La location, l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance et le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, et le repliement en fin de

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

travaux des panneaux et des dispositifs courants de signalisation temporaire des chantiers comprenant la signalisation au droit du chantier ou la signalisation pour un itinéraire de déviation.

- La nature et la durée de la signalisation à prendre en compte pour l'application de ce prix sont définies au C.C.A.P.
- La totalité du dispositif reste la propriété de l'Entreprise.

Ce prix rémunère enfin :

- La fourniture des dossiers de récolement en 3 exemplaires (1 exemplaire sur support informatique compatible Word, Excel et Autocad 2012 et 2 exemplaires au format papier) comportant les documents suivants :
 - Programme des travaux et calendrier réel d'exécution.
 - Plan Qualité accompagné de tous les résultats du contrôle interne (documents constitutifs mis à jour selon le déroulement du chantier).
 - Plans et dessins conformes à l'exécution.
 - Notes de calcul d'exécution.

Il tient compte également des droits d'occupation et des indemnités éventuellement dues aux propriétaires.

Ce prix rémunère aussi les frais de constats d'huissier sur la signalisation en place. Ces constats sont à faire à l'ouverture du chantier, la veille des fins de semaines toutes les trois (3) semaines et la veille des jours fériés tels que pratiqués dans les services administratifs de la Nouvelle-Calédonie.

Il est rémunéré en deux fractions :

- 70 % après réalisation de l'installation,
- 30 % après démontage des bâtiments, repli du matériel et remise en état des lieux.

Ce prix s'applique au FORFAIT.

Pour le Lot 1

LE FORFAIT

MONTANT EN CHIFFRES : 6 191 556 XPF

MONTANT EN LETTRES : six millions cent quatre vingt onze mille cinq cent cinquante-six francs

Pour le Lot 2

LE FORFAIT

MONTANT EN CHIFFRES :

MONTANT EN LETTRES :

Pour le Lot 3

LE FORFAIT

MONTANT EN CHIFFRES :

MONTANT EN LETTRES :

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

1 – TERRASSEMENTS GENERAUX

1.4 DEBLAIS

Ces prix rémunèrent l'exécution de déblais y compris décapage et comprennent :

- Les piquetages,
- L'extraction des matériaux,
- La protection contre les eaux de toute nature pendant l'exécution,
- Le réglage des talus et de la plate-forme,
- Le compactage de la plate-forme,
- La mise en dépôt y compris transport

1.4.1 DEBLAI MEUBLE

Ce prix rémunère :

- Déblais en terrain meuble.

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 3 045 XPF

MONTANT EN LETTRES : trois mille quarante-cinq francs

1.4.2 DEBLAI POUR PURGE

Ce prix rémunère :

- Déblai sur zone à purger.

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 3 738 XPF

MONTANT EN LETTRES : trois mille sept cent trente-huit francs

1.5 REMBLAI

Ce prix rémunère l'exécution de remblais et comprend :

- Les redans,
- Le régalage,
- L'arrosage,
- Le compactage,
- Le réglage de la plate-forme et des talus au profil défini compris évacuation des excédents de matériaux,
- La protection contre les eaux de toute nature.

1.5.1 REMBLAI DE MASSE

- En matériau de remblai de type C1B3.

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 3 760 XPF

MONTANT EN LETTRES : trois mille sept cent soixante francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
----------------------------	--	-------------------------------

1.5.2 REMBLAI DE PURGE

- En matériau de remblai de type C1B3.

LE METRE CUBE**MONTANT EN CHIFFRES : 3 760 XPF****MONTANT EN LETTRES : trois mille sept cent soixante francs**

1.6 COUCHE DE FORME

Ce prix rémunère :

- L'exécution de couche de forme en C1B4 et comprend le réglage, l'arrosage et le compactage suivant l'épaisseur prescrite.

LE METRE CUBE**MONTANT EN CHIFFRES : 4 539 XPF****MONTANT EN LETTRES : quatre mille cinq cent trente-neuf francs**

1.7 FOURNITURE DE MATERIAU

Ce prix rémunère la fourniture du matériau de carrière et comprend :

- La fourniture de matériau de carrière,
- Le chargement, le transport et le déchargement sur site,

1.7.1 FOURNITURE DE MATERIAU POUR COUCHE DE FORME**LE METRE CUBE****MONTANT EN CHIFFRES : 4 643 XPF****MONTANT EN LETTRES : quatre mille six cent quarante-trois francs**

1.7.2 FOURNITURE DE MATERIAU POUR REMBLAI DE MASSE**LE METRE CUBE****MONTANT EN CHIFFRES : 3 278 XPF****MONTANT EN LETTRES : trois mille deux cent soixante-dix-huit francs**

1.7.3 FOURNITURE DE MATERIAU POUR REMBLAI DE PURGE**LE METRE CUBE****MONTANT EN CHIFFRES : 3 278 XPF****MONTANT EN LETTRES : trois mille deux cent soixante-dix-huit francs**

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

2 – ASSAINISSEMENT

2.7 BUSES

N.B - Les longueurs de canalisations rémunérées au titre du présent chapitre sont mesurées suivant l'axe de la canalisation sans déduction des regards et autres ouvrages de branchement et raccordement.

Ces prix rémunèrent la réalisation de réseaux d'assainissement en tuyaux PVC de classe CR4 de fabrication locale et comprennent :

- La fourniture, le transport, le déchargement à pied d'œuvre,
- La fourniture, le régalage, le réglage et le damage du sable sur une épaisseur de 0,10 m constituant l'enrobage des canalisations (lit inférieur et couverture de la génératrice supérieure),
- La mise en place dans la tranchée ouverte et le calage,
- Les coupes accessoires et colliers de fixation et toutes sujétions de raccordement ou de branchement,
- L'essai hydraulique des canalisations,
- Toutes sujétions de fournitures, de main d'œuvre et de pose.

2.7.1 Prolongation de buses existante y compris regard intermédiaire, tête d'ouvrage et enrochement

Pour un diamètre de 800 mm, y compris regard intermédiaire, ouvrage de tête et enrochement

LE FORFAIT

MONTANT EN CHIFFRES : 1 007 069 XPF

MONTANT EN LETTRES : un million sept mille soixante-neuf francs

2.9 COURONNEMENT

2.9.1 Couronnement avaloir sous chaussée à mettre à la cote

Ces prix rémunèrent la mise à la cote de couronnement existante du type sous chaussée avec grille sur cadre et comprennent :

- la démolition
- l'évacuation des produits de démolition
- la réutilisation de la grille
- toutes sujétions de fourniture et de pose.

L'UNITE

MONTANT EN CHIFFRES : 69 704 XPF

MONTANT EN LETTRES : soixante neuf mille sept cent quatre francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

3 – CHAUSSEE

3.2 ENLEVEMENT DE REVETEMENT

Ces prix rémunèrent l'enlèvement du revêtement existant tel que décrit au C.C.T.P. et comprend :

- La découpe du revêtement,
- Le griffage du revêtement,
- Le chargement des matériaux,
- Le transport et l'évacuation des matériaux à la décharge,
- Toutes sujétions.

3.2.1 ENLEVEMENT D'ENROBE (rabotage 25 cm moyen sur zone de purge)

Enlèvement de revêtement en enrobé pour une épaisseur de rabotage 25 cm moyen.

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 957 XPF

MONTANT EN LETTRES : neuf cent cinquante-sept francs

3.2.1 ENLEVEMENT D'ENROBE (scarification 5 cm moyen)

Enlèvement de revêtement en enrobé pour une épaisseur de scarification 5 cm moyen.

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 310 XPF

MONTANT EN LETTRES : trois cent dix francs

3.3 TROTTOIRS, ILOTS, ACCOTEMENTS ET BERMES

Ces prix rémunèrent la mise en œuvre d'accotement tel que décrit au CCTP, suivant le profil théorique de l'accotement, en alignement droit et comprend :

- Le réglage, le réglage à la côte du projet et le compactage,
- La fourniture, le transport de l'eau,
- La protection contre les eaux,
- Toutes sujétions.

3.3.1 TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS EN GNT 0/20

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 10 954 XPF

MONTANT EN LETTRES : dix mille neuf cent cinquante-quatre francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
----------------------------	--	-------------------------------

3.3.2 TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS COUCHE DE FORME C1B4**LE METRE CUBE****MONTANT EN CHIFFRES : 10 370 XPF****MONTANT EN LETTRES : dix mille trois cent soixante-dix francs**

3.3.3 ILOTS EN BETON MATRICE COLORE

Ce prix rémunère la réalisation des îlots en béton :

- l'implantation et le piquetage,
- les travaux de terrassement et de préparation du support,
- le ferrailage,
- le coffrage,
- la fourniture et la mise en œuvre du béton,
- la réalisation de joints de construction,
- le traitement des joints de construction,
- la finition avec une matrice et une coloration,
- toutes sujétions.

LE METRE CARRE :**MONTANT EN CHIFFRES : 10 856 XPF****MONTANT EN LETTRES : dix mille huit cent cinquante-six francs**

3.3.4 TROTTOIRS EN BETON

Ce prix rémunère la réalisation de trottoir en béton balayé sur 15 cm d'épaisseur:

- l'implantation et le piquetage,
- les travaux de terrassement et de préparation du support,
- le ferrailage,
- le coffrage,
- la fourniture et la mise en œuvre du béton,
- la réalisation de joints de construction
- le traitement des joints de construction
- la finition de type balayage soigné,
- toutes sujétions.

LE METRE CARRE :**MONTANT EN CHIFFRES : 14 475 XPF****MONTANT EN LETTRES : quatorze mille quatre cent soixante-quinze francs**

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

3.4 CORPS DE CHAUSSEE

Ces prix rémunèrent l'exécution d'un corps de chaussée suivant les prescriptions du C.C.T.P. comprenant :

- Le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre du matériau,
- Le régalage, le réglage à la côte du projet et le compactage,
- La fourniture, le transport de l'eau,
- La protection contre les eaux,
- Toutes sujétions.

3.4.1 CORPS DE CHAUSSEE – Base

3.4.1.1 CORPS DE CHAUSSE – BASE – GNT 0/20

Pour la réalisation d'une couche de base comprenant en outre :

- La fourniture du matériau.

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 12 162 XPF

MONTANT EN LETTRES : douze mille cent soixante-deux francs

3.5 TROTTOIRS EN ENROBE

Ce prix rémunère l'exécution d'une couche en enrobé sur trottoir comprenant :

- La fourniture,
- Le nettoyage et balayage des surfaces à revêtir,
- Le transport à pied d'œuvre et la répandage manuel,
- Le compactage
- La réalisation de tout type de joints,
- Toutes sujétions.

LE METRE CUBE

MONTANT EN CHIFFRES : 39 512 XPF

MONTANT EN LETTRES : trente neuf mille cinq cent douze francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

4 – REVETEMENT

4.1 PREPARATION DU REVETEMENT

N.B.- Les prix des bitumes sont comptés hors taxe générale à l'importation (TGI), les exonérations n'étant accordées qu'après mise en œuvre et pour les quantités réelles de bitume utilisé.

4.1.1 IMPREGNATION

Ce prix rémunère :

L'exécution d'une imprégnation à l'émulsion R 50 y compris sablage et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 311 XPF

MONTANT EN LETTRES : trois cent onze francs

4.1.2 ACCROCHAGE

Ce prix rémunère :

L'exécution d'une couche d'accrochage à l'émulsion R 69 y compris sablage et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 208 XPF

MONTANT EN LETTRES : deux cent huit francs

4.2 COUCHE DE ROULEMENT

Ce prix rémunère l'exécution d'une couche de roulement en enrobé tel que décrit au C.C.T.P., comprenant :

- La fourniture,
- Le nettoyage et balayage des surfaces à revêtir,
- Le transport à pied d'œuvre et répandage,
- Le compactage,
- La réalisation de tout type de joints,
- Toutes sujétions.

4.2.1 COUCHE DE ROULEMENT en GB 3 0/14 (8 cm)

LA TONNE :

MONTANT EN CHIFFRES : 19 997 XPF

MONTANT EN LETTRES : dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

**4.2.2 COUCHE DE ROULEMENT EN BBME 0/10 (5 cm) Y COMPRIS
RALENTISSEURS.**

LA TONNE :

MONTANT EN CHIFFRES : 25 505 XPF

MONTANT EN LETTRES : vingt cinq mille cinq cent cinq francs

4.2.3 BI-COUCHE SUR ACCOTEMENTS.

Ce prix rémunère la mise en œuvre de bi-couche sur accotements, suivant le profil théorique de l'accotement, en alignement droit et comprend :

- Le réglage, le réglage à la côte du projet,
- La fourniture du liant,
- La préparation, le transport et le répandage du liant,
- La fourniture des granulats,
- Le chargement, le transport et le répandage des granulats,
- Le compactage,
- Le balayage.
- La protection contre les eaux
- Toutes sujétions.

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 431 XPF

MONTANT EN LETTRES : quatre cent trente et un francs

4.3 ENDUIT SUPERFICIEL

Ce prix rémunère la confection, d'un enduit superficiel tel que défini au Cahier des Clauses Techniques Particulières et comprenant :

- La préparation de la chaussée,
- La fourniture du liant,
- La préparation, le transport et le répandage du liant,
- La fourniture des granulats,
- Le chargement, le transport et le répandage des granulats,
- Le compactage,
- Le balayage.

4.3.1 ENDUIT BICOUCHE

LE METRE CARRE

MONTANT EN CHIFFRES : 1 200 XPF

MONTANT EN LETTRES : mille deux cents francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
--------------------	---	-----------------------

5 – BORDURES ET CANIVEAUX

5.1 BORDURES ET CANIVEAUX

5.1.1 Dépose de bordures fondées existantes et repose de nouvelles bordures

Ce prix rémunère le remplacement (fourniture et pose) des bordures de trottoirs existants et comprend :

- La dépose des bordures, des caniveaux existants,
- La mise en place de nouvelles bordures, caniveaux,
- La reprise des dispositifs d'assainissement,
- Toutes sujétions.

LE METRE LINEAIRE

MONTANT EN CHIFFRES : 10 518 XPF

MONTANT EN LETTRES : dix mille cinq cent dix-huit francs

5.2 BORDURES ET CANIVEAUX

5.2.1 BORDURES ET CANIVEAUX FONDES

Ces prix rémunèrent la réalisation de bordures posées sur une fondation en béton, tel que décrit au C.C.T.P et comprennent :

- La fourniture et la livraison des bordures,
- Les fouilles éventuelles et le compactage du fond de fouille,
- La réalisation d'une fondation en béton dosé à 250 kg de ciment par m3, sur une épaisseur de 0,10 mètre minimum,
- La mise en place et le nivellement des bordures,
- Le calage et l'épaulement au droit des joints par patin en béton dosé à 250 kg de ciment par m3,
- Le jointolement au fer lisse,
- Toutes sujétions notamment des petits rayons et d'entrées charretières.

5.2.1.2 BORDURES FONDEES TYPE A2

LE METRE LINEAIRE

MONTANT EN CHIFFRES : 7 750 XPF

MONTANT EN LETTRES : sept mille sept cent cinquante francs

5.2.1.3 BORDURES FONDEES TYPE P2

LE METRE LINEAIRE

MONTANT EN CHIFFRES : 7 500 XPF

MONTANT EN LETTRES : sept mille cinq cents francs

PRIX EN LETTRES	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX HORS TAXES	PRIX H.T. CHIFFRES
----------------------------	--	-------------------------------

5.2.1.4 BORDURES FONDEES TYPE T2**LE METRE LINEAIRE****MONTANT EN CHIFFRES : 7 871 XPF****MONTANT EN LETTRES : sept mille huit cent soixante et onze francs**

5.2.1.5 BORDURES FONDEES TYPE T2b**LE METRE LINEAIRE****MONTANT EN CHIFFRES : 7 871 XPF****MONTANT EN LETTRES : sept mille huit cent soixante et onze francs**

5.2.1.9 CANIVEAUX FONDES TYPE CS2**LE METRE LINEAIRE****MONTANT EN CHIFFRES : 6 725 XPF****MONTANT EN LETTRES : six mille sept cent vingt-cinq francs**

5.2.1.10 BORDURES FONDES TYPE P2 ou CR1**LE METRE LINEAIRE****MONTANT EN CHIFFRES : 6 000 XPF****MONTANT EN LETTRES : six mille francs**

Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE

—00000—

NOUVELLE-CALÉDONIE

—00000—

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

—00000—

—00000—

VILLE DE PAÏTA

—00000—



Annexe 2

Marché n° 98.2.21.23.T.05.00

Avenant n°1

AMENAGEMENT RUE AUGUSTE BERNANOS

COMMUNE DE PAITA

Détail Quantitatif Estimatif

D.Q.E

LOT 1 - VOIRIE

PIECE N°05

RECAPITULATIF GENERAL RUE BERNANOS			DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF - AVENANT N°1		
	TOTAL MARCHÉ	TOTAL AVENANT		TOTAL MARCHÉ	TOTAL AVENANT
0 INSTALLATIONS DE CHANTIER	6 191 556	6 191 556			
1 TERRASSEMENTS GENERAUX	7 149 788	13 450 124			
2 ASSAINISSEMENT	2 711 178	1 704 109			
3 CHAUSSEE	11 393 396	14 241 156			
4 REVETEMENT	20 213 949	16 048 006			
5 BORDURES ET CANIVEAUX	6 391 385	6 164 256			
	54 051 252	57 799 207			
TOTAL	54 051 252 XPF	57 799 207 XPF			
TGC	3 243 075 XPF	3 467 952 XPF			
TOTAL GENERAL	57 294 327 XPF	61 267 159 XPF			

	Nature de l'ouvrage	U	Prix Unitaire	Qté	Total	Ecart	Quantité Avenant	Prix Unitaire	Total Avenant
LOT 1 - VOIRIE									
0	INSTALLATIONS DE CHANTIER								
	Préparation, installation et signalisation temporaire, DOE	Ft	6 191 556	1	6 191 556	0	1	6 191 556	6 191 556
	TOTAL CHAPITRE 0				6 191 556				6 191 556
1	TERRASSEMENTS GENERAUX								
1.4	<u>Déblais y compris évacuation</u>								
1.4.1	Déblai meuble	m3	3 045	750	2 283 750	580	1 330	3 045	4 049 850
1.4.2	Déblai de purge	m3	3 738	150	560 700	46	196	3 738	732 648
1.5	<u>Remblai</u>								
1.5.1	Remblai de masse	m3	3 760	116	436 160	-1	115	3 760	432 400
1.5.2	Remblai de purge	m3	3 760	150	564 000	46	196	3 760	736 960
1.6	<u>Couche de forme</u>								
		m3	4 539	265	1 202 835	655	920	4 539	4 175 880
1.7	<u>Fourniture de matériau</u>								
1.7.1	Fourniture de matériau pour couche de forme	m3	4 643	265	1 230 395	231	496	4 643	2 302 928
1.7.2	Fourniture de matériau pour remblai de masse	m3	3 278	116	380 248	-1	115	3 278	376 970
1.7.3	Fourniture de matériau pour remblai de purge	m3	3 278	150	491 700	46	196	3 278	642 488
	TOTAL CHAPITRE 1				7 149 788				13 450 124

		Nature de l'ouvrage	U	Prix Unitaire	Qté	Total	Ecart	Quantité Avenant	Prix Unitaire	Total Avenant
2	ASSAINISSEMENT									
<u>2.7</u>	<u>Buses</u>									
2.7.1	Prolongation de Buse existante y compris regard, tête d'ouvrage et enrochement	ft	1 007 069	2	2 014 138	-1	1	1 007 069	1 007 069	1 007 069
<u>2.9</u>	<u>Couronnement</u>									
2.9.1	Couronnement avaloir sous chaussée à mettre à la côte	U	69 704	10	697 040	0	10	69 704	697 040	697 040
	TOTAL CHAPITRE 2				2 711 178					1 704 109
3	CHAUSSEE									
<u>3.2</u>	<u>Enlèvement de revêtement</u>									
3.2.1	Enlèvement d'enrobé (rabotage 25 cm moyen sur zone de purge)	m ²	957	1 200	1 148 400	-1200	0	957	0	0
3.2.2	Enlèvement d'enrobé (scarification 5 cm moyen)	m ²	310	2 830	877 300	-30	2 800	310	868 000	868 000
<u>3.3</u>	<u>Trottoirs, ilots, accotements et berms</u>									
3.3.1	Trottoirs et Accotement en GNT 0/20	m3	10 954	232	2 541 328	-15	217	10 954	2 377 018	2 377 018
3.3.2	Trottoirs et Accotement couche de forme en C1B4	m3	10 370	164	1 700 680	260	424	10 370	4 396 880	4 396 880
3.3.3	Ilot en béton	m2	10 856	130	1 411 280	-130		10 856		
3.3.4	Trottoirs en béton	m2	14 475	60	868 500	-60		14 475		
<u>3.4</u>	<u>Corps de chaussée</u>									
3.4.1	Corps de chaussée - Base									
3.4.1.1	Corps de chaussée - Base - GNT 0/20	m3	12 162	234	2 845 908	-65	169	12 162	2 055 378	2 055 378
<u>3.5</u>	<u>Trottoirs en enrobé</u>									
	TOTAL CHAPITRE 3				11 393 396					14 241 156

